



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

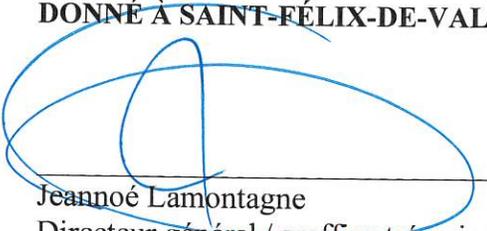
AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le **11 AOÛT 2025**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 533-2025 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2019 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 262-2012 CONCERNANT LES COLPORTEURS

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures régulières de bureau.

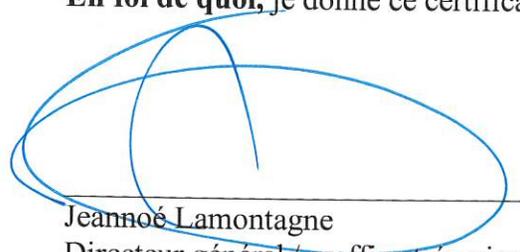
DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce quatorzième jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 16 h, ce quatorzième jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quatorzième jour du mois d'août deux mille vingt-cinq.


Jeannoé Lamontagne
Directeur général / greffier-trésorier